

>>> EDITO

Chères adhérentes et chers adhérents,

Il y a quelques temps, nous nous sommes promenés en famille, le long de la Vézère, aux alentours d'Uzerche, sur les sentiers empruntés par Simone de Beauvoir dans son enfance. J'ai pensé alors à ces autres dames engagées au même prénom, Veil, Signoret, qui ont inspiré notre jeunesse et qui nous manquent aujourd'hui face à des hommes avides de pouvoir, d'argent et de territoires qui ont décidé de se partager le monde en laissant de côté les plus faibles.

Lors de son éphémère passage à Matignon, Michel Barnier, fils d'une autre grande dame engagée, ancienne dirigeante de notre association, a décrété que 2025 serait une année dédiée à la santé mentale. François Bayrou a relayé cette décision et le collectif « Santé mentale, Grande cause nationale 2025 » a été constitué, l'Unafam faisant partie de son comité de pilotage, avec trois grands objectifs :

- Informer
- Prévenir
- Déstigmatiser

Enfin... La France étant un des derniers pays européens à prendre cette décision. Depuis, nous assistons à un florilège de débats, de reportages, de films ou d'interventions diverses sur le sujet, ce qui en soi est plutôt une bonne chose, l'occasion d'agir contre la stigmatisation vécue par nos familles. Notre association quant à elle, n'a pas attendu 2025 pour être acteur essentiel et incontournable en la matière, même si elle n'est pas toujours reconnue comme telle dans le monde sanitaire.

Dernièrement, au-delà de nos actions habituelles auprès des familles, nous avons interpellé les élus de notre territoire et la rencontre avec Monsieur PORTOLAN, directeur des hôpitaux de Corrèze, nous a permis d'évoquer avec lui le développement de l'alliance thérapeutique dans le secteur public.

Lors de notre assemblée départementale du 10 juin à Tulle, nous avons eu l'occasion d'évoquer ces sujets avec vous.

Bien à vous,

Claude GRAMMONT,

Délégué de l'UNAFAM CORREZE

**Parlons
santé
mentale!**
GRANDE CAUSE NATIONALE

Entretien avec Marie-Hélène BARATAUD

Directrice Cap emploi 19 / PEP 19

Un des acteurs clés pour l'insertion de personne handicapée psychique stabilisée ou engagée dans un processus de rétablissement.



Cap Emploi est un **Organisme de Placement Spécialisé (OPS)** délivrant une mission de service public géré par une association loi 1901 les PEP 19 en Corrèze, pilotée par le Ministère du Travail et financée par France Travail et les deux fonds collecteurs de la Loi d'obligation d'emploi Agefiph (secteur privé) et FIPHFP (secteur public), soit un réseau de 98 Cap Emploi en France.

Leur mission est d'**accompagner** vers et dans l'**emploi** les personnes en situation de handicap ainsi que leurs **employeurs** par tous les moyens appropriés.

Les experts de Cap Emploi sont chargés :

- de personnes en situation de handicap ou ayant des problèmes de santé avec un retentissement handicap (Maladie chronique évolutive, troubles cognitifs, psychiques, TND¹...).

Il s'agit de définir et mettre en œuvre leur projet professionnel/formation : recherche emploi, aménagement du poste et maintien sur un poste de travail, mobilisation des aides techniques et financières si nécessaire. Le projet mené doit être compatible avec le retentissement du handicap et doit permettre d'identifier les moyens de compensation. Le conseiller Cap emploi collabore avec tous les professionnels utiles à la situation (sanitaire, social...).

- de tous les employeurs privés/publics ou travailleurs non-salariés : conseil et soutien au recrutement, aménagement des postes, sensibilisation du collectif de travail, suivi du collaborateur après embauche etc.

Quelques exemples concrets inspirants :

Des exemples d'insertion le plus souvent obtenus après reconversion professionnelle réalisée et compétences retrouvées et/ou accompagnement réalisé dans le cadre de la promotion de profil vers les employeurs du territoire dans une logique d'emploi accompagné. La mise à l'essai professionnel dit de « Place and Train » par le modèle canadien est la méthodologie qui fonctionne le mieux.

D'autres partenariats plus innovants comme avec l'entreprise Pierrot Gourmand pour insérer 11 jeunes porteurs de TSA de niveau 2 accompagnés selon la méthode VETA-Vivre et travailler autrement, lancée par un aidant cadre de l'entreprise, et sur le terrain accompagné par un éducateur ADAPEI et une personne coordinatrice, sur le principe d'un ESAT hors les murs pour développer l'autonomie de la personne concernée tant dans le travail que dans l'habitat. Dans ce cadre Cap emploi s'est situé comme facilitateur pour l'entreprise pour la mise en œuvre des mesures AGEFIPH pour compenser le handicap individuel de chaque jeune.

¹ Les troubles du neurodéveloppement (TND) comprennent notamment l'autisme, le trouble de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH), les troubles dys, par exemple la dyslexie. A la différence des troubles psychiques, ils sont présents dès la naissance –même s'ils sont parfois diagnostiqués beaucoup plus tard.

Cap Emploi 19 est lui aussi, un bel exemple d'inclusion avec trois postes dédiés sur la partie support ainsi qu'une salariée formée aux PSSM-Premiers Secours de Santé Mentale. L'association est consciente qu'il faut mobiliser plus les entreprises et reste ouverte à tous les partenariats à renforcer ou développer. Ainsi, il a participé récemment au forum « Venez redécouvrir les métiers cachés de l'hôpital » avec les hôpitaux de la Corrèze, France Travail, Mission locale. Un seul objectif : A compétences égales, le handicap ne doit pas être un frein.

Chiffres clés pour la Corrèze :

Environ 2 100 demandeurs d'emploi handicapés sans compter les « invisibles ».

Taux d'emploi actif occupé en situation de handicap en Corrèze : 3,4% (contre objectif national : 6%, des progrès sont encore à faire).

En théorie, environ 300 entreprises soumises à l'obligation d'emploi mais en réalité, les plus impliquées sont des entreprises de moins de 20 employés pour 2 raisons : tissu économique de la Corrèze et cadre plus facilitant.

Organigramme de Cap Emploi Corrèze :

Cap Emploi Corrèze compte sur la mission accompagnement vers l'emploi :

5 conseillers insertion (dont 3 à Brive et 2 à Tulle), chaque conseiller s'occupe du suivi d'une centaine de personnes handicapées et deux conseillers pour sensibiliser les employeurs.

Sur la mission accompagnement dans l'emploi : 3 postes de conseillers maintien dans l'emploi pour 70 personnes accompagnées en moyenne chacun.

Démarche auprès de France Travail et Cap Emploi afin d'être éligible à l'accompagnement :

- Avoir un titre de reconnaissance du handicap délivré par la MDPH ou une caisse d'assurance maladie
- Un entretien direct d'orientation réalisé par France Travail
- Une Orientation vers Cap Emploi pour un suivi sur mesure en lien avec les besoins identifiés au cours du DSP (Diagnostic Socio Professionnel).

A France Travail, il y a également un dispositif handicap. Cap Emploi n'est pas le guichet unique pour ce public. C'est l'acteur le mieux placé qui est désigné pour répondre aux besoins de la personne. Très souvent, l'accompagnement s'effectue en binôme.

Nous remercions la directrice, Mme Marie-Hélène Barataud, pour son accueil. Nous avons été impressionnées par son dynamisme et sa motivation. Elle est très concernée par l'accompagnement de personnes en situation de handicap psychique, elle se rendra disponible pour tout échange avec notre délégation UNAFAM.

Le siège pour la Corrèze est situé à Tulle, au 25 quai Gabriel Péri (3e étage) et fonctionne comme un centre de ressources pluridisciplinaires. Les accueils et suivis sont réalisés à 90 % à l'extérieur de ce site en maillant tout le département : lieu unique d'accompagnement à France travail, MSD du Conseil Départemental, mairie, entreprise, partenaires ...



LES NEWS DE LA DELEGATION

- **Parmi les activités de la délégation :**

Nous étions une douzaine, le **mardi 4 février**, réunie pour l'intronisation des « nouveaux bénévoles » Christiane Porte, Guy Longequeue et Anne Marbot, au domicile de cette dernière à Tudeils. Le repas s'est ensuite tenu à « La barbacane » à Curemonte. L'après-midi, nous avons visité à Puy d'Arnac la maison d'Edith Perrier qui abrite des chambres d'hôtes et un restaurant -salle de spectacle qui pourrait un jour accueillir une de nos réunions. Nous avons ensuite grimpé sur le plateau de la Caffouillère qui offre une vue magnifique sur la vallée de la Dordogne, et jusqu'à Turenne et l'aéroport Brive-Vallée de la Vézère.

Nouvelle réunion des bénévoles le **mardi 18 mars** à la Maison du Bénévolat à Brive. Nous avons décidé de renouveler l'affichage en lui donnant un caractère plus local et en insistant sur notre activité en Corrèze. On a aussi évoqué l'utilisation de la « bibliothèque partagée » pour la rendre plus accessible aux bénévoles, et la campagne de l'Unafam pour la Santé Mentale grande cause 2025.

Grâce à l'intervention de Christine, nous avons pu décider de faire notre **Assemblée Départementale le 10 juin dans la salle Latreille à Tulle**, espérant ainsi pouvoir accueillir de nombreux adhérents de la moyenne et haute Corrèze.

La troisième réunion des bénévoles s'est tenue le **vendredi 16 mai** à l'Espace des 3 provinces à Brive. Après un temps consacré à la préparation de la prochaine assemblée départementale, l'essentiel de cette réunion a consisté dans le rapport de plusieurs rencontres, notamment de personnalités politiques du département. Par ailleurs, Guillaume nous a informés que le Dr Sabatier, qui participe souvent à nos « cafés-rencontres », va s'installer à La Maison de Santé de Tulle à partir de septembre. Il exercera en tant que psychiatre dans une ville où il n'y en avait, plus en dehors de l'hôpital.

- **Des rencontres riches et instructives :**

Madame Frédérique Meunier, députée de Corrèze a participé, à l'invitation de Marc, au groupe de parole **du 19 avril**. Elle est restée sur toute la durée, très réceptive et à l'écoute. A la suite de cette rencontre, elle a écrit un courrier au premier ministre pour demander des formations aux questions de santé mentale pour les personnels de la justice, l'éducation nationale, les forces de l'ordre et les personnels administratifs ; Ce courrier figure dans notre bibliothèque partagée.

Le 25 avril, Claude a rencontré, en compagnie de notre déléguée régionale de l'UNAFAM Martine Dos Santos, l'ancien Président de la République François Hollande, actuellement député de Corrèze. Il a été notamment question du financement de nos salariés. François Hollande a adressé un courrier au Directeur Régional de l'ARS afin de pérenniser, voire augmenter ces financements. Claude lui a offert la BD « Vies incroyables Le handicap en action », petit cadeau fort apprécié.

Le 28 avril, Mr Da Cunha, directeur adjoint du Centre Hospitalier de Corrèze, et Claude ont également rencontré M Chasseing, sénateur et membre de la Commission Santé Mentale du Sénat. Informé sur les priorités et les actions de l'Unafam, M Chasseing est apparu très sensibilisé aux problèmes de la santé mentale des jeunes.

Le 13 mai dernier, toujours en présence de Mr Da Cunha, Claude et Marc ont pu s'entretenir avec Mr Portolan, nouveau directeur des Hôpitaux de la Corrèze. Intéressé à développer des actions envers les familles des patients, il souhaiterait qu'un bureau soit disponible sur le site Laborit pour les accueils Unafam et que le programme BREF puisse être mis en œuvre. Par ailleurs, un poste serait créé pour développer les activités à l'hôpital de jour et le lien avec les familles. Le partenariat avec l'Unafam pourrait ainsi être renforcé.

- **Assemblée Départementale :**

L'assemblée départementale s'est tenue le **10 juin** à Tulle. Un compte rendu vous sera adressé prochainement. En attendant, voici 2 photos de ce moment de partage sous le signe de la convivialité et de la gourmandise grâce aux desserts confectionnés par Guillaume Grammont. Un régal ! Nous lui adressons un grand merci.

